

Image not found or type unknown



Combien de fois peut on faire appel

Par **pmcc**, le **09/12/2008** à **10:15**

bonjour,rnrnmon ex a fait appel du jugement.je suis en attente de la conclusion.si je gagne mon appel , mon ex peut elle refaire à nouveau appel .sachant que mon ex a l'aide juridique malgré qu'elle vit avec quelqu'un.rnrnmerci

Par **chaber**, le **09/12/2008** à **13:40**

L'arrêt de la cour d'appel n'est pas contestable et ne peut faire l'objet que d'un pourvoi en cassation non suspensif d'exécution.